

# BULLETIN DE COMMUNICATION DU CMDP ET DE LA DSP

À l'intention des médecins, dentistes et  
pharmaciens qui exercent au  
CIUSSS de la Capitale-Nationale



25 JUILLET 2023

À titre informatif, ce bulletin est également transmis aux membres du Département régional de médecine générale de la Capitale-Nationale

## 1- COVID-19 : MISE À JOUR DES DIRECTIVES PCI ET DES MODALITÉS RELATIVES À L'ISOLEMENT DU PERSONNEL, DES CAS CONTACTS ET AU DÉPISTAGE DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ

En raison du contexte épidémiologique actuel et du retour à la normale qui s'est amorcé au cours des derniers mois, toutes les mesures et directives liées à la COVID-19 sont levées depuis le 19 juillet 2023. Afin de prendre connaissance des changements et modalités en vigueur au CIUSSS de la Capitale-Nationale, veuillez consulter la [note de service](#) concernant la mise à jour des directives PCI COVID-19 ainsi que la [note de service](#) portant sur les modalités relatives aux travailleurs de la santé.

## 2- PROJET DE LOI 11 : LOI MODIFIANT LA LOI CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Le projet de loi 11 (PL-11) intitulé [Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives \(2023, c.15\)](#) sanctionné le 7 juin 2023 apporte d'importantes modifications à la Loi notamment en ce qui concerne les dispositions sur l'aide médicale à mourir (AMM). Au chapitre des conditions d'admissibilité à l'AMM, le PL-11 :

- retire la condition de fin de vie, qui était déjà inopérante depuis mars 2021 à la suite du jugement Truchon/Gladu ;
- permet les demandes anticipées d'AMM pour les personnes atteintes d'une maladie menant à l'incapacité à consentir aux soins (entrée en vigueur dans un délai maximal de 24 mois) ;
- permet aux personnes ayant une déficience physique grave entraînant des incapacités significatives et persistantes d'être admissibles à l'AMM (entrée en vigueur en mars 2024) ;
- permet aux infirmières praticiennes spécialisées d'évaluer l'admissibilité et d'administrer l'AMM (entrée en vigueur en décembre 2023).

Des travaux sont en cours pour analyser les impacts des modifications apportées à la Loi ainsi que pour déterminer les mesures nécessaires à mettre en place pour diffuser et permettre l'actualisation de ces changements.

Vous êtes invités à lire le [communiqué émis par la Commission sur les soins de fin de vie](#) à ce sujet. Le communiqué contient également des précisions en lien avec les conditions d'admissibilité et les mesures de sauvegarde pour mieux comprendre les décisions de conformité de la Commission lors de son analyse des déclarations de l'administration d'une AMM.

## 3- DON DE TISSUS HUMAINS

Nous vous invitons à prendre connaissance de [la communication de juillet 2023 d'Héma-Québec](#) sur le don de tissus humains.

#### 4- AIDE MÉDICALE À MOURIR : PROGRAMME ECHO

Issu d'un partenariat entre le CHUM et le CISSS de Laval et en collaboration avec les autres établissements de santé de la province, le programme ECHO est un espace d'échange et de partage d'expériences entre les intervenants impliqués dans l'aide médicale à mourir dont le but est d'optimiser la compréhension des situations complexes. Consultez [le feuillet promotionnel](#) pour plus de détails.

#### 5- DIFFUSION D'OUTILS POUR LES PATIENTS SANS MÉDECIN DE FAMILLE

Le nouveau feuillet [Je n'ai pas de médecin de famille... Quoi faire ?](#) présente des options pour s'orienter vers les ressources en santé. Il vise à bien informer les personnes sans médecin de famille sur les services disponibles pour répondre à leurs différents besoins. Il a également pour objectif de faire connaître les étapes et le déroulement d'un appel au Guichet d'accès à la première ligne (GAP).

De plus, le feuillet [Mon bébé n'a pas de médecin de famille... Quoi faire ?](#) vise à informer les parents quant au suivi après la naissance et différentes ressources disponibles pour leur enfant qui est sans médecin de famille.

Pour plus d'information, rendez-vous sur la [page du GAP](#).

#### 6- NOUVELLE SOURCE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE LOI 15 DU MSSS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place une [section sur son site Web](#) visant à informer le personnel du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) sur le projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL 15). Rappelons que ce projet de loi a été déposé le 29 mars 2023 à l'Assemblée nationale. Cette section du site Web sera mise à jour selon l'évolution du projet et permettra au personnel de connaître notamment les grandes lignes, le contexte et les avancées de ce projet majeur.

#### 7- RETRAIT DE LA DIRECTIVE DGSP-011 - ANALYSES SÉROLOGIQUES POUR LA COVID-19

La directive DGSP-011 émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pendant la pandémie, qui balisait les indications reconnues pour procéder à des analyses sérologiques pour la COVID-19, a pris fin le 19 juillet 2023. L'utilisation de cette analyse sera désormais guidée par les avis de l'INESSS. Consultez la [lettre signée par le MSSS](#) pour connaître toutes les informations pertinentes.

#### 8- INVITATION À PARTICIPER À UN SONDAGE SUR L'EXPÉRIENCE DES MÉDECINS ET PROFESSIONNEL·LE·S DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AVEC LES PATIENT·E·S TRANS

[Divergenres](#), organisme de référence dans la grande région de Québec au sujet de la pluralité des genres, travaille actuellement sur la création d'une formation afin de mieux outiller les médecins, professionnel·le·s de la santé et les intervenant·e·s de première ligne de la région de la Capitale-Nationale face aux patient·e·s trans. Par personne trans, nous entendons toute personne qui exprime une identité de genre différente du sexe lui ayant été assigné à la naissance. Le but du sondage est de connaître le niveau d'aisance professionnelle ainsi que les besoins en matière de formation concernant le parcours trans-affirmatif. Le questionnaire est d'une durée d'environ 5 min. Voici le [lien vers le sondage](#). Pour toute question, veuillez joindre Sara Tremblay à cette adresse courriel: [santetrans@divergenres.org](mailto:santetrans@divergenres.org).

## 9- INFO-MADO : INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP) A (H5N1), APPEL À LA VIGILANCE

Depuis 2020, des cas d'influenza aviaire hautement pathogène A (H5N1) de souche eurasienne ont été observés chez des oiseaux sauvages et d'élevage en Europe, puis dans toutes les provinces canadiennes depuis décembre 2021. Une mutation PB2-627K de l'IAHP A(H5N1) du clade 2.3.4.4b a été identifiée en 2023 dans certaines fermes d'élevage au Québec. Selon les connaissances actuelles, cette mutation n'est pas suffisante pour permettre au virus de franchir la barrière des espèces et une combinaison de mutations est nécessaire. Actuellement, il est peu probable que le clade 2.3.4.4b de l'IAHP A(H5N1) se propage à l'humain.

Dans l'[Info-MADO du 7 juillet 2023](#), on retrouve différentes informations sur le sujet : interventions de santé publique, recommandations pour la consultation médicale et liens vers des ressources d'informations.

Pour joindre la Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale : [03drspostedegarde@ssss.gouv.qc.ca](mailto:03drspostedegarde@ssss.gouv.qc.ca) ou 418-666-7000, option 3, option 1.

## 10- FEUILLET D'INFORMATION - L'ABC MÉDICAL DES APPROX

Dans ce [feuille](#), vous trouverez de l'information sur l'état de situation concernant les difficultés d'approvisionnement pour certains produits médicaux.

## 11- TRAJECTOIRE POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS DE PRÉLÈVEMENTS

Veuillez prendre connaissance de la [note de service](#) adressée à l'ensemble des prescripteurs et au personnel administratif quant à l'accès au service des prélèvements.

## 12- PUBLICATIONS DE L'UETMIS DU CHUM SUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DU DÉLIRIUM POSTOPÉRAIRE

L'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UETMIS) du CHUM souhaite attirer votre attention sur ses dernières publications portant sur la prévention et le traitement du délirium postopératoire. Un rapport d'évaluation complet présente une revue rapide de 32 revues systématiques avec ou sans méta-analyse ayant apprécié l'efficacité clinique et l'innocuité d'interventions pharmacologiques et non pharmacologiques visant à prévenir ou traiter le délirium postopératoire chez les personnes âgées. Un rapport en bref, résumant les principaux résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation, est également disponible. Les documents sont disponibles sur le [site Web du CHUM](#).

## 13- PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'INESSS

### 13.1 Publication d'un avis sur les pratiques pertinentes pour favoriser la santé auditive en milieu d'hébergement de longue durée

Cet [avis](#) identifie les pratiques pertinentes favorisant la santé auditive des personnes hébergées ainsi que les conditions favorables à leur implantation. L'INESSS recommande de mettre en place dix pratiques cliniques et organisationnelles qui contribueront à répondre aux besoins de ces personnes et ainsi diminuer les impacts biopsychosociaux liés aux difficultés d'audition. Consultez la [lettre de l'INESSS](#) sur le sujet.

### **13.2 Publication de trois produits pour le traitement de l'emphysème chez les adultes à un déficit héréditaire sévère en inhibiteur de l'alpha<sub>1</sub>protéinase**

À la suite des évaluations effectuées, l'INESSS recommande l'ajout de trois produits à la *Liste des produits du système du sang*: le [GlassiaMC](#), le [ProlastinMC-C Liquid](#) et le [ZemairaMC](#). Consultez la [lettre de l'INESSS](#) sur le sujet.

### **13.3 Publication d'un bulletin de veille stratégique - Innovations en soutien à domicile: à la croisée des technologies et de l'humain**

Dans le cadre d'un mandat confié par le MSSS, l'INESSS publie un nouveau [bulletin de veille stratégique](#) brossant un portrait global des innovations en soutien à domicile en cours de développement et de déploiement à travers le monde, qui pourraient permettre d'optimiser les services offerts aux usagers à domicile et de soutenir le travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

### **13.4 PMN et OC: Mesure et suivi d'une bilirubine sérique totale chez un nouveau-né qui présente des signes suggestifs d'un ictère néonatal**

L'ictère néonatal, aussi appelé jaunisse, est une affection fréquente qui touche plus de la moitié des nouveau-nés de 35 semaines d'âge gestationnel ou plus. Elle est le plus souvent bénigne et se résorbe d'elle-même avec une bonne hydratation, mais peut parfois se compliquer et apporter de graves séquelles neurologiques. Le suivi des nouveau-nés qui présentent des signes d'ictère est donc essentiel à la détection précoce et à la prévention des cas d'hyperbilirubinémie graves puisqu'il permet d'initier rapidement un traitement chez les nouveau-nés qui en ont besoin. Le MSSS a demandé à l'INESSS d'élaborer différents [produits de connaissance](#), dont un [protocole médical national](#) et un [modèle d'ordonnance collective](#), pour soutenir les professionnels de première ligne des différents milieux.

### **13.5 État des pratiques - Élaboration de portraits à l'appui de l'adaptation continue des services jeunesse par réseau local de services**

Pour soutenir leur responsabilité à fournir des services adaptés, les acteurs des réseaux locaux de santé (RLS) doivent disposer d'informations de qualité et mobiliser leurs partenaires dans une approche d'amélioration continue des services. C'est dans ce contexte que l'INESSS et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS ont combiné leur expertise pour créer des portraits en soutien à la pratique réflexive des acteurs locaux. En fonction des priorités établies par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, les travaux ont porté sur les jeunes âgés de 0 à 21 ans. Le [rapport](#) décrit la démarche d'élaboration des portraits par RLS, qui mettent en lumière un ensemble de données. À partir de cette première expérimentation, des étapes subséquentes sont envisagées pour peaufiner l'outil et son utilisation.

### **13.6 État des connaissances - Les zones d'évaluation rapide dans les urgences: caractéristiques organisationnelles et impacts**

Dans un souci d'amélioration de la performance du système de santé, le MSSS s'est ainsi penché sur les zones d'évaluation rapide (ZER), un mode de réorganisation du cheminement des usagers au sein des urgences. Dans la visée d'améliorer la cohérence et la fluidité des soins dans le réseau, le MSSS a confié à l'INESSS le mandat de produire un [état des connaissances](#) afin d'apporter des repères au regard des critères d'inclusion et d'exclusion à préconiser au sein d'une ZER, des modalités organisationnelles et opérationnelles des ZER à considérer dans divers contextes, des impacts des ZER sur la sécurité des patients installés dans ces zones, la santé et le bien-être des usagers et l'efficacité des soins offerts.



## 14- RECRUTEMENT DE MÉDECINS ET DENTISTES

Voyez l'ensemble des postes en recrutement au CIUSSS de la Capitale-Nationale [ici](#). Faites circuler à votre réseau!

## 15- ORDONNANCES COLLECTIVES

Nous vous rappelons que l'ensemble des ordonnances collectives du CIUSSS de la Capitale-Nationale se retrouvent sur cette [page Internet](#). Nous vous invitons à conserver celle-ci dans vos favoris.

## 16- FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN D'INFORMATION AUX MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Si vous avez une information à diffuser par l'entremise de ce bulletin, vous pouvez écrire à cette adresse : [dsp.ciusscncn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dsp.ciusscncn@ssss.gouv.qc.ca).